

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2021/023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSTIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président

**Syndic titulaire :** NOUGUIER Marie Claude – LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LIENS Charles

**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021-03

=====

#### **LE PRESIDENT EXPOSE :**

Le président rappelle que l'ASCO du Cabedan Neuf a prévu de réaliser la sécurisation d'un secteur de la filiole de Ceinture, sur Cavaillon, pour laquelle il a demandé des subventions au Conseil Départemental de Vaucluse et à la commune de Cavaillon.

Pour réaliser le projet, l'ASCO a lancé une procédure de marché public de type adaptée pour les « Travaux de sécurisation de la filiole de Ceinture – quartier Cabedan – commune de Cavaillon », dans le cadre du marché 2021-03.

Après analyse des offres, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise SNPR.

Le président propose de retenir pour le marché 2021-03, l'entreprises SNPR pour un montant de 176 172 euros H.T.

**Qui l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve la proposition du Président et l'attribution du marché à SNPR pour un montant de 176 172 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20211028-2021\_023-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérustier

84300 LES TAILLADES